Assemblée municipale du 13 décembre 2021

Salle des fêtes - 20:00

Ayants droit présents : **24 citoyennes et 43 citoyens, soit 67 ayants droit au vote**.

Scrutateurs : Protection des données

Il est exactement 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale déclare la séance ouverte. Il constate que l'assemblée a été convoquée conformément au règlement d'organisation par publication dans la Feuille officielle d'avis du District de Moutier numéro 41 du 10 novembre 2021.

Les personnes n'habitant pas la Commune de Reconvilier ont été mentionnées et il leur a été rappelé qu'elles n'avaient pas le droit au vote, elles sont également assises à un endroit spécifique de la salle.

Le Président des Assemblées demande à l'assistance de pouvoir faire une photo pouvant être utilisée en cas de besoin, lié à la pandémie, et qui sera détruite après 14 jours.

L'ordre du jour tel que publié n'étant pas contesté, le Président déclare l'Assemblée municipale légalement constituée.

Participants : J

01.0321.0001 Ordre du jour

1. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
2. Voter un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Halle de tennis
3. Voter un crédit d'engagement de CHF 300'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et d'assainissement des eaux de la Rue des Prés
4. Voter un crédit d'engagement de CHF 180'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et d'assainissement des eaux de la Rue de Bonné
5. Voter un crédit d'engagement de CHF 160'000.00 pour la réfection de l'Aula de l'école secondaire
6. Voter une dépense périodique de CHF 55'000.00 pour l'hébergement, la protection, la sauvegarde des données informatiques du réseau administratif et scolaire de la Municipalité
7. Budget 2022 ; fixer la quotité et les taxes
8. Décider la vente des parcelles n° 464, 465, 468, 478, 480 et 481 lieu-dit les Grands-Champs pour un montant de CHF 1'600'000.00
9. Voter l'achat de la parcelle n° 2262 et de la partie Sud de la parcelle n° 1091 pour un montant total de CHF 566'490.00
10. Approuver le nouveau Règlement sur la protection des données
11. Divers et imprévus

Décision : Information

08.0132.0002 Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :

- Le Benevis - Réfection de la conduite d'alimentation entre la Vie des Crêts et l'entreprise Bassin Fenêtres

Total du crédit	Total investi	Solde (+0.4%)
CHF 280'000.00	CHF 281'072.75	+ CHF 1072.75

- Chemin du Stade - ECP 16, réfection de la chaussée, de la conduite d'alimentation et d'assainissement des eaux

Total du crédit	Total investi	Solde (+1.9%)
CHF 925'000.00	CHF 942'954.10	+ CHF 17'954.10

- Rue Bellevue - Réfection de la chaussée entre le passage CFF et l'immeuble de la crèche

Total du crédit	Total investi	Solde (-14.2%)
CHF 105'000.00	CHF 90'102.30	- CHF 14'897.70

- Salle des fêtes - Réfection de la place de parc

Total du crédit	Total investi	Solde (-7.2%)
CHF 500'000.00	CHF 463'773.80	- CHF 36'226.80

- Achat part d'immeuble en PPE - Le Marronnier

Total du crédit	Total investi	Solde
CHF 750'000.00	Projet annulé	- CHF 750'000.00

- Rue de la Promenade - Réfection de la conduite d'alimentation en eau

Total du crédit	Total investi	Solde (+8,9%)
CHF 130'000.00	CHF 141'587.00	+ CHF 11'587.00

SM présente l'ensemble des arrêtés de comptes. Ce point n'est pas soumis au vote, mais à titre informatif.

Décision : L'Assemblée municipale prend connaissance de ces arrêtés de comptes.

08.0413.0002 Voter un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Halle de tennis

Sur la base de l'expérience de la pose de panneaux solaires sur le toit de la Salle des fêtes, de leurs potentiels écologiques et économiques, le Conseil municipal propose d'utiliser également le toit de la Halle de tennis pour ce genre de production d'énergie renouvelable.

YR présente le point et pour rappel montre ce qui a été fait sur le toit de la salle des fêtes. Une installation de 324 panneaux. Les qualités techniques sont présentées et chiffrées, le montant de la subvention est de l'ordre de 1/3 de la dépense, soit environ 40'000.00. Cette installation devrait permettre une économie de Co2.

Questions :

Protection des données **(OR)** : demande dans quelle mesure nous récupérons l'électricité ou si c'est dépendant des BKW. **YR** répond qu'à l'heure actuelle l'électricité produite est revendue à des partenaires, BKW, Stand de tir et UPC. Pour le toit de la halle de tennis, seul BKW sera privilégié.

Protection des données **(LL)**: Demande s'il ne serait pas préférable d'attendre une année pour connaitre la production complète de l'installation sur la Salle des fêtes. Il souhaite reporter le point à une prochaine Assemblée avant de prendre une décision. **YR** répond que le toit de la salle de gymnastique ou de l'école secondaire est tout à fait envisageable. **LL** demande si les panneaux viennent de Chine ou d'Europe. Nous ne pouvons pas y répondre.

Le Président des Assemblées fait voter la proposition de **LL,** soit le report d'une année, à la prochaine Assemblée de décembre 2022, de cette décision.
La proposition de report du point est rejetée par 33 non et 19 oui.

Décision : Le projet est accepté à une large majorité.

04.1211.0009 Voter un crédit d'engagement de CHF 300'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et d'assainissement des eaux de la Rue des Prés

La remise en état de notre réseau d'eau, autant de celui l'alimentation que celui de l'assainissement est une planification nécessaire pour pérenniser le bon fonctionnement de nos installations.
EG présente le projet du point qui est soumis à l'Assemblée. La route n'étant plus en très bon état et les nombreuses fuites d'eau sont à l'origine de cette réfection. La répartition des coûts est également présentée, en particulier l'utilisation des Fonds spéciaux de l'équilibre de la tâche.

Décision : Le point est accepté à l'unanimité.

04.1211.0010 Voter un crédit d'engagement de CHF 180'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et d'assainissement des eaux de la Rue de Bonné

La remise en état de notre réseau d'eau, autant de celui l'alimentation que celui de l'assainissement est une planification nécessaire pour pérenniser le bon fonctionnement de nos installations.

EG présente le point soumis au vote. C'est quelque 120 mètres qui seront réfectionnés, de nombreuses fuites sur ce tronçon sont à l'origine de cette dépense.

Décision : Le point est accepté à l'unanimité.

05.0102.0005 Voter un crédit d'engagement de CHF 160'000.00 pour la réfection de l'Aula de l'école secondaire

Le Conseil municipal souhaite rénover l'Aula de l'école secondaire pour lui rendre un aspect accueillant. Cette rénovation entre dans le plan général d'assainissement des bâtiments scolaires.

YR présente le projet soumis au vote. Toutes les salles de classe ont subi des rénovations, seule l'Aula de l'école secondaire doit encore être réfectionnée. Un des buts est également l'amélioration de l'isolation de cette pièce.

Décision : Le point est accepté à une très grande majorité, sans avis contraire.

01.0932.0001 Voter une dépense périodique de CHF 55'000.00 pour l'hébergement, la protection, la sauvegarde des données informatiques du réseau administratif et scolaire de la Municipalité

Avec comme objectif de centraliser les données digitales de la Municipalité sur un seul site, incluant l'intention de sécuriser l'ensemble des données informatiques, les Autorités proposent l'utilisation d'un service de sauvegarde externe. Cette démarche doit également permettre de réguler les coûts d'entretien et de protection de notre réseau informatique.

SM présente le projet de digitalisation externe et de centralisation l'ensemble de notre réseau entre les écoles, l'école à journée continue, la crèche et l'administration municipale. La virtualisation des postes a été privilégiée dans l'établissement du projet, c'est-à-dire que l'hébergement chez un prestataire externe a été choisi, contre un hébergement sur un serveur interne. La Municipalité doit traiter ce sujet avec une attention particulière et par conséquent elle doit signer un mandat avec une entreprise spécialisée. **SM** mentionne que l'administration a déjà optimisé les coûts pour les imprimantes et a pu réduire les frais liés à ce poste de l'ordre de CHF 20'000.00 par année. SM ajoute que la virtualisation des postes de travail est plus onéreuse que la méthode actuelle de sauvegarde des données, mais ce changement devrait nous apporter une plus grande sécurité informatique. Le transfert de responsabilité à un prestataire externe permet de libérer la Municipalité d'une charge importante.

Décision : Le point est accepté à une très grande majorité, sans avis contraire.

08.0111.0001 Adopter le budget 2022, fixer la quotité, les taxes immobilières et des chiens

La situation financière de la Municipalité n'est pas des plus confortable, mais en amélioration selon le rapport de l'organe de vérification des comptes. En effet, le report de certaines charges cantonales sur les communes, l'augmentation régulière des charges sociales et des frais liés à la formation ont un impact important sur les coûts structurels de la Municipalité.
Malheureusement, l'augmentation de ces dernières n'est pas totalement compensée par les rentrées fiscales. Conscientes des défis futurs, les Autorités ont à cœur de favoriser la promotion économique de la Municipalité, par l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire, ainsi que la planification à long terme du développement des zones d'habitation.

Généralités

Le budget 2022, qui présente un excédent de charges du compte global de CHF 320'939.80 a été établi sur la base des éléments suivants :

Quotité d'impôt Inchangée 1.97
Taxe immobilière Inchangée 1.50 ‰ de la valeur officielle Taxe des déchets Inchangée Selon ordonnance tarifaire Taxe des chiens Inchangée CHF 50.00 / pour le 1er chien CHF 30.00 / pour le 1er chien p/ferme isolée Le prix par chien augmente de CHF 20.00 / chien suppl. (ex. : 2ème chien 70.00 / 3ème chien 90.00, etc.) Taxe d'alimentation Inchangée Selon ordonnance tarifaire Taxe d'assainissement Inchangée Selon ordonnance tarifaire

Résultats

Vue d'ensemble		Budget 2022	Budget 2021	Comptes annuels 2020
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-320'939.80	-649'550.72	133'010.69
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-359'748.65	-508'249.82	-16'240.08
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	38'808.85	-141'300.90	149'250.77
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	4'060'000.00	3'643'500.00	4'190'635.40
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	150'300.00	131'000.00	126'029.90
Taxe immobilière (GM4021)	4021	460'000.00	460'000.00	460'188.40
Investissements nets (GM 5./.6)	5 ./. 6	1'360'000.00	1'712'000.00	829'957.60

Le président des Assemblées mentionne que les taxes et le budget seront votés séparément.
SM présente le budget 2022 et en priorité, il fait un bref rappel sur les éléments qui constituent

les fonds spéciaux. Les taxes qui alimentent ces fonds spéciaux devraient couvrir les coûts occasionnés, soit d'avoir un équilibre entre les recettes et les dépenses et d'atteindre l'autofinancement. Les entrées fiscales sont détaillées, versus le budget 2021 et les comptes 2020. Les investissements ont été revus à la baisse, mais la situation sanitaire liée à la pandémie n'est pas une raison pour stopper les investissements. Ces derniers, pour 2022 sont conséquents, mais n'ont que très peu d'influence sur le compte de fonctionnements.
Les différentes catégories de comptes sont passées en revues de manière plus détaillée, toujours en comparaison avec le budget 2021 et les comptes 2020. Les évolutions financières sont expliquées. Pour les écoles, l'augmentation du nombre d'élèves implique directement le budget 2022. Concernant les dépenses culturelles, le Conseil municipal a consenti à des soutiens à des institutions régionales.
Concernant les recettes, elles ont été estimées à la hausse en rapport au budget 2021 et cela malgré la pandémie.
Questions :

Protection des données **(DL)** : En septembre 2020 l'Assemblée municipale a voté un crédit, en deux phases, pour la réfection du toit et la pose de panneaux solaires sur le bâtiment de la Salle des fêtes, soit 730'000.00 et 180'000.00. Les travaux sont presque terminés et il semblerait idéal de pouvoir compter sur une dépense supplémentaire de CHF 70'000.00 pour les compléter et finaliser l'isolation de l'annexe de la salle des fêtes. **YR** les parois ne sont pas isolées, c'est un fait, mais le toit et une partie des façades le sont. De plus, l'annexe n'a pas de chauffage et à la base, il n'était pas prévu de l'utiliser en hiver et par conséquent, de la chauffer. Si la volonté politique de l'Assemblée était de vouloir refaire cette réfection, nous devrions planifier la dépense avec un ingénieur et il n'est pas sûr que le montant de CHF 70'000.00 soit suffisant. **YR** pense qu'il serait également obligatoire de devoir faire un changement d'affectation de cette partie du bâtiment. **DL** demande de changer au minimum la porte sectionnelle. **DL** propose d'ajouter au budget une dépense de CHF 70'000.00 pour l'isolation et changement de la porte sectionnelle de l'annexe. **YR** propose de renvoyer le projet au budget 2023, avec une étude plus précise des coûts. Le point ne semble pas pouvoir être soumis au vote. Le Président des Assemblées propose de refuser la proposition et de la soumettre dans les divers, pour qu'elle soit étudiée et soumise à une prochaine Assemblée.
Le Président des Assemblées soumet au vote le principe de renvoi de la proposition d'ajout de CHF 70'000.00 au budget 2022 pour les travaux d'isolation de l'annexe de la Salle des fêtes.
Le report de ce point est accepté par 25 oui et 18 non. Ce point sera donc reporté à l'Assemblée municipale de décembre 2022.

Protection des données **(CF)**: demande que le Conseil municipal fasse une étude plus précise sur la réfection de l'annexe de la Salle des fêtes, avant de soumettre à nouveau le point à une prochaine Assemblée municipale.

Protection des données **(MS)**: est-ce que la fin de la taxe immobilière est un sujet d'actualité ? **DB** répond que non, mais les chambres fédérales planchent sur l'abrogation de l'impôt sur la valeur locative.

Décision : Le Président des Assemblées soumet la quotité de 1.97 au vote.
La quotité est acceptée à la très grande majorité, sans avis contraire.

Le Président des Assemblées soumet la taxe immobilière de 1,50 pour mille au vote.
La taxe immobilière de 1,50 pour mille est acceptée à la très grande majorité, sans avis contraire.
Le Président des Assemblées soumet la taxe des chiens au vote.
La taxe des chiens est acceptée à la très grande majorité, sans avis contraire.
Le Président des Assemblées soumet le budget 2022 au vote.
Le budget 2022 est accepté à la très grande majorité, sans avis contraire.

01.2031.0001 Décider la vente des parcelles n°464, 465, 468, 478, 480 et 481 lieu-dit les Grands-Champs pour un montant de CHF 1'600'000.00

Les Autorités proposent la vente des parcelles des Grands-Champs, sous la forme d'un pacte d'emption, pour développer cette zone en un quartier d'habitation. Partie prenante du dossier, la Municipalité souhaite participer à la planification de son développement démographique. Ce projet s'inscrit dans un plan de construction d'une dizaine d'années qui tiendra compte des probables besoins, ainsi que de la demande immobilière de la région du Jura bernois.
DB présente la situation géographique des terrains et explique les raisons de la vente en bloc. Cette vente aura une influence certaine sur les infrastructures publiques ces prochaines années. Ce qui est soumis à l'Assemblée municipale, c'est de garantir un «pacte d'emption» signé avec le promoteur. La Municipalité s'est engagée à rembourser les premières dépenses du promoteur, au mieux le plan de quartier à hauteur de CHF 50'000.00, si la vente ou les démarches administratives n'aboutissent pas.
Questions:
Protection des données **(LL)**: demande à combien se monte le prix au m2, à quoi M. le Maire lui répond que c'est environ CHF 100.00/m2
Protection des données **(TM)**: Pour lui, la situation est connue depuis un certain temps, sachant que cette parcelle est située en zone à bâtir. Il faut savoir que ces parcelles sont exploitées, par sa famille, pour la région et en particulier pour le boulanger du village. Il souhaite surtout que le Conseil municipal prenne conscience de l'importance de l'agriculture dans la région. **DB** répond qu'il est conscient de la situation et que le Conseil municipal restera attentif pour défendre les intérêts de l'agriculture.
Protection des données **(AB)**: Quel est le taux d'occupation des logements de Reconvilier? **DB** nous n'avons pas de statistiques à ce sujet, mais nous avons constaté un intérêt important sur les nouvelles constructions et les logements mis en location.
Protection des données **(SF)** : Qui est le promoteur du projet? **DB** répond qu'il s'agit des Imju SA, Mettim SA et Saillim SA

Décision : Le Président des Assemblées soumet la vente des terrains pour CHF 1'600'000.00 au vote
La vente des terrains pour un montant de CHF 1'600'000.00 est acceptée par 35 oui et 11 non.

01.2031.0003 Voter l'achat de la parcelle n°2262 et de la partie sud de la parcelle n°1091 pour un montant total de CHF 566'490.00

Cet achat se veut être une volonté réaliste de nos Autorités de conserver des solutions foncières pour son développement futur.
SG présente le point et en particulier la situation géographique des terrains que la Municipalité aimerait acquérir. L'hoirie Groslimond a souhaité donner la partie du ruisseau du Bénevis à la Municipalité. Il s'en est suivi une proposition de rachat d'une partie plus importante. Il est à signaler que la Municipalité serait détentrice d'un acte de préemption pour le reste des parcelles.
Questions:
Protection des données **(CF)**: demande ce que le Conseil municipal va faire de la partie boisée de la parcelle. **SG** mentionne que dans le Plan d'Aménagement Local (PAL), cette partie sera considérée comme zone verte et en principe la zone sera préservée en l'état. **CF** demande si nous pourrions envisager un parc public à cet endroit, à quoi répond **SG** que nous pourrions effectivement l'envisager, mais pas pour l'instant. **DB** souligne que l'achat de ces terrains devrait nous permettre de développer la zone, en particulier avec les terrains voisins qui sont proches du Lidl. Protection des données **(CG)** prend la parole, mentionne que seuls la partie du ruisseau et les 5 mètres de chaque côté seront en zone verte. Le reste de la parcelle est en zone à bâtir. Il est à mentionner que les arbres sont actuellement entretenus et que ce qui est coupé est déchiqueté pour l'entreprise Ru-Calor. **CF** ne souhaite pas que cette partie reste une zone verte, mais qu'elle soit valorisée pour de futures constructions.

Décision : Le point est accepté à une très grande majorité, sans opposition

07.0004.0003 Approuver le nouveau règlement sur la protection des données

Mentionné dans un rapport de l'organe de vérification des comptes, la Municipalité doit se doter d'un Règlement sur la protection des données et d'une Ordonnance sur la communication sur Internet d'informations à caractère public.

DB mentionne que l'autorité de surveillance souhaite que ce règlement soit soumis à l'Assemblée municipalité et il ajoute qu'une ordonnance sera également ajoutée en dépôt public pour compléter ce règlement.

Décision : Le point est accepté à une très grande majorité, sans avis contraire.

01.0361.0001 Divers

Protection des données **(RA)** : Explique que les procès-verbaux (PV) des Assemblées municipales ne sont plus lu lors des Assemblées et pour être consultés, les citoyens sont obligés de se déplacer à la Municipalité. Il souhaiterait que le PV soit publié sur le site Internet de la Commune. Le Secrétaire mentionne qu'un oubli est à l'origine de la non-publication du PV de l'Assemblée de décembre 2020, mais qu'en principe ils le sont durant 30 jours dès qu'ils sont acceptés par le

Président des Assemblées.

Protection des données **(AS)** : Sur le même ordre d'idée, il estime qu'il serait utile pour le citoyen, de pouvoir consulter les PV, à plus longue échéance, pour contrôler si les décisions ont bien été appliquées. De plus et au titre de précision, il aimerait que lorsque l'on parle de parcelles à vendre, que le citoyen puisse simplement visualiser les emplacements sans attendre la présentation de l'Assemblée municipale. Le Président des Assemblées mentionne que nous pouvons consulter le géoportail pour situer géographiquement l'emplacement des parcelles mentionnées.

Le Président des Assemblées propose de voter le temps que les PV doivent être accessibles sur le site internet de la Municipalité, entre 30 jours et 5 ans.

À la grande majorité, l'Assemblée accepte que les PV puissent être consultés durant au moins 5 ans sur le site internet de la Municipalité.

Le Maire : mentionne que le canton a finalisé les contrôles de pollution des terrains de Reconvilier et de Loveresse. Le rapport mentionne que les légumes et les fruits sont comestibles. Les intempéries ont toutefois compliqué les analyses.

Le Maire : Il y a une année nous parlions du Covid et à l'époque nous espérions une fin rapide et, malheureusement, nous devons nous rendre à l'évidence, que la fin de cette situation sanitaire n'est pas encore proche. Pire, notre société se divise et il est triste que nous ne puissions pas envisager l'avenir de meilleure manière plus unie. Toutefois et pour ce soir d'Assemblée municipale, il est réjouissant de voir que nous nous sommes réunis pour débattre ensemble, avec un but commun, celui de notre Municipalité. Nous ne pouvons évoquer cette année 2021, sans parler des intempéries et des personnes touchées par les inondations. Un élan de solidarité est à mettre en évidence et qui a permis de soutenir les sinistrés. **DB** remercie les ayants droit d'avoir fait le déplacement cette Assemblée municipale. **DB** remercie le Président des Assemblées pour le travail et la tenue de nos assises. L'ensemble des membres des Autorités sont remerciées pour leur travail. **DB** remercie également l'ensemble des employés pour le travail fourni tout au long de l'année. **DB** souhaite également remercier en particulier les éducatrices de la crèche et de l'EJC. Ces deux dernières années n'ont pas été faciles et pourtant le travail a été méritant, sans défaut. **DB** remercie également les participants aux fenêtres de l'Avent 2021, une mise en lumière qui fait du bien. Les meilleurs vœux de santé et prospérité sont souhaités.

Décision :

La séance est levée. Il est 21:50.

Au nom de l'Assemblée municipale

G. Beucler M.-A. Léchot